



Délibération
MUSEES/AA

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20190925-2019_117INBEART-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

2019 – 117. VALIDATION DU CAHIER D'INVENTAIRE DES COLLECTIONS MUSEALES BEAUX ARTS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 30

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Aziz BACHOUR à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Jacques LOUBIERE à Jean-Pierre ROUDIER, Laurence HENRY à Josette GROLEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Dominique ARNAUD

Date de la convocation : 18 septembre 2019

Date d'affichage : 10 OCT. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la Loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Considérant que la Ville souhaite valider son livre d'inventaire des collections beaux-arts,

Considérant que le livre d'inventaire est la preuve juridique de la propriété de la Ville des œuvres,

Considérant que le livre d'inventaire beaux-arts a été arrêté à la date du 6 septembre 2019 pour un total de 1 570 objets,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 12 septembre 2019,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire pour signer le livre d'inventaire beaux-arts,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N°19- VALIDATION DU LIVRE D'INVENTAIRE BEAUX-ARTS

Signature du livre d'inventaire des
collections beaux-arts des Musées
arrêté à la date du 6 septembre 2019
et comportant 1570 objets.

Livre d'inventaire

Page	Description	Quantité	Unité	Remarques
63-64
65-66
67-68
69-70
71-72
73-74
75-76
77-78
79-80
81-82
83-84
85-86
87-88
89-90
91-92
93-94
95-96
97-98
99-100

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190925-2019_117INBEART-DE





Atelier de Conservation « Le Présidial »

Musée des Beaux-arts « L'Echevinage »



Envoyé en préfecture le 10/10/2019

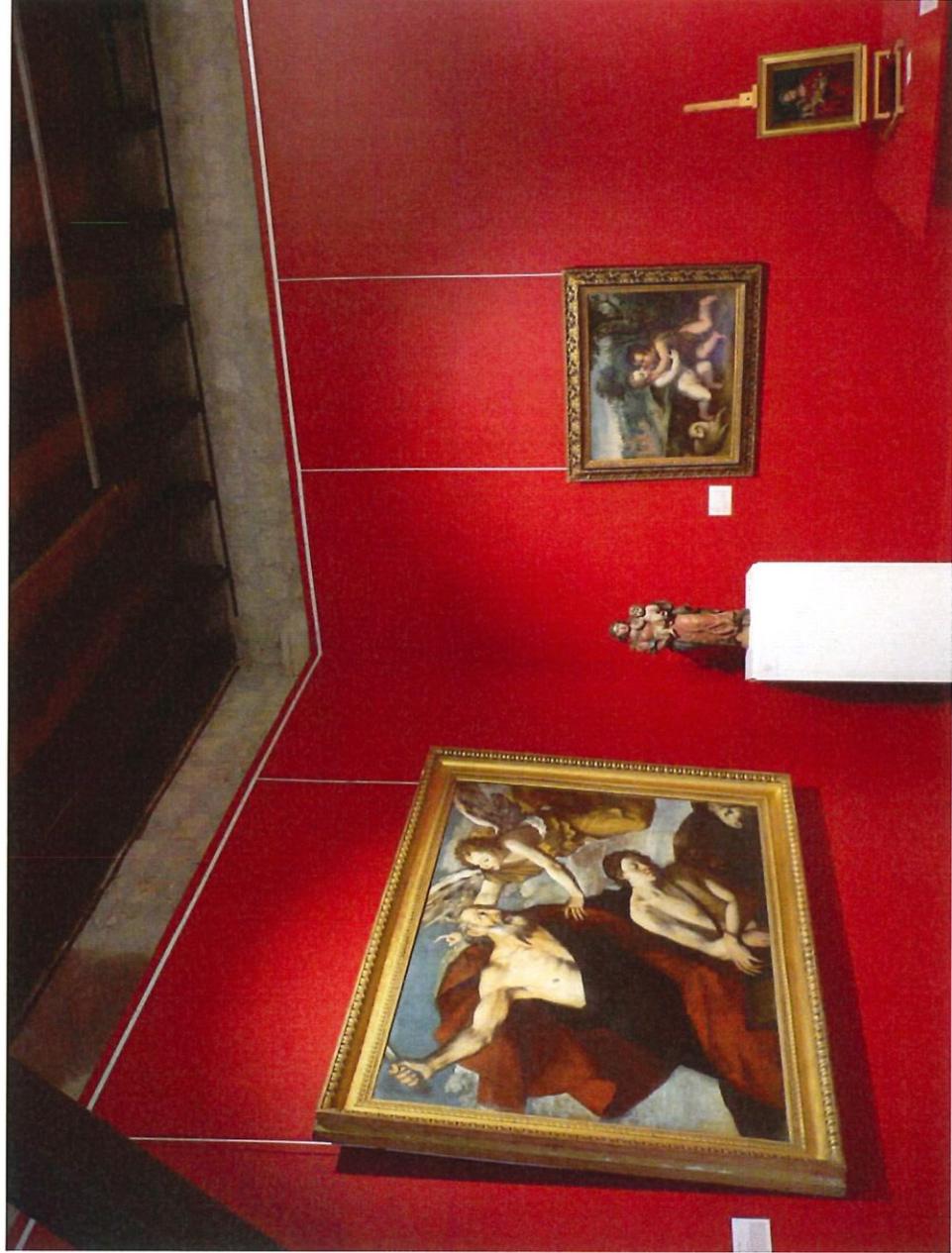
Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20190925-2019_117INBEART-DE

Œuvres des collections des Musées



Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

Berger
Lévyault

ID : 017-211704150-20190925-2019_117INBEART-DE

Travail de conservation préventive



Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20190925-2019_117INBEART-DE



Saintes